

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1975 B 00112 Numéro SIREN : 304 103 195 Nom ou dénomination : A.J.C. INTERNATIONAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2022 sous le numéro de dépôt 878

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

55-57, rue Thiers CS 80034 51724 Reims

N° de ROLE : 2022 000438
DEMANDEUR : A.J.C. INTERNATIONAL (SAS)
REPRESENTANT : M. CATTIER Alexandre, Jean, Roger
OBJET : REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie SOYER, président du tribunal de commerce de Reims,
Assisté de Maître Axelle DELPY, greffier associée du tribunal,

Vu la requête en date du 21/01/2022, reçue au greffe le 27/01/2022 présentée par
A.J.C. INTERNATIONAL (SAS) - 138, Rue Léon Faucher - 51450 Bétheny immatriculée au RCS
de REIMS sous le numéro 304 103 195
Représentée par M. Alexandre CATTIER, Président de la société,

Et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L223-26 et L241-5 du code de commerce ;
Vu les dispositions de l'article 496 du code de procédure civile ;

Prorogeons jusqu'au 30/06/2022, le délai prévu pour réunir l'assemblée générale ordinaire
devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social de la
Société A.J.C. INTERNATIONAL (SAS) - 138, Rue Léon Faucher - 51450 Bétheny
Clos le 31/07/2021 ;

Disons qu'en cas de difficultés il nous en sera référé.

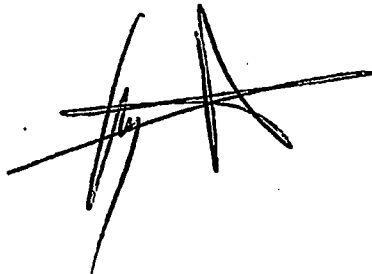
Laissons à la charge de la demanderesse les dépens de la présente ordonnance, dont frais de
greffe liquidés à 34,51€ T.T.C. (dont TVA 4.77 Euros)

Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du greffe, en lettre simple à
A.J.C. INTERNATIONAL (SAS)

Donnée en notre cabinet,
A Reims, le 02/02/2022.

Le Greffier associée,
Maître Axelle DELPY

Le Président,
Monsieur Jean-Marie SOYER



A.J.C. INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée au capital de 3.531.000 €
138, rue Léon Faucher
51450 BETHENY
304 103 195 RCS REIMS

(la « *Société* »)

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE
REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021**

Je soussigné, Monsieur Alexandre CATTIER, agissant en qualité de Président de la Société, ai l'honneur de vous exposer :

- que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 juillet 2021,
- qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 31 janvier 2022 ;
- que compte tenu :
 - d'une restructuration significative du groupe,
 - de la situation sanitaire due à la COVID 19,
 - et d'une reprise particulièrement exceptionnelle de l'activité Champagne,

l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir proroger, jusqu'au 30 juin 2022, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021.

Le 21 janvier 2022

Alexandre CATTIER

